



## Conseil général

**Séance du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis,**  
du mercredi 3 juillet 2024, à 19.30 heures,  
à la salle du Tribunal, Avenue de la Gare 33

### Présidence:

**Mme Ana Rita Domingues Afonso, Présidente** – UO+PS

### Membres du Bureau:

**M. Frank Burgy, Vice-président** – UDC-PAI  
**M. Serge Bochud, scrutateur** – UO+PS  
**M. Jérémie Favre, scrutateur** – PLR  
**Mme Adeline Pilloud, scrutatrice** – UDC-PAI  
**M. Cédric Pilloud, scrutateur en chef** – UDC-PAI  
**M. Sébastien Rüegg, scrutateur** – Le Centre

### Membres du Conseil général présents (42/50):

Balmat Cyril, Berthoud Julien, Birbaum (-Bays) Sandra, Bochud Serge, Burgy Frank, Chaperon Anne-Lise, Chaperon Laurence, Colliard Ronald, Colliard (-Dévaud) Véronique, Demierre Hubert, Domingues Antonio Luis, Domingues Afonso Ana Rita, Dubrit Anouchka, Favre Jérémie, Gayral Boschung Isabelle, Genoud Irène, Genoud Isabelle, Genoud Nathalie, Genoud Nicolas, Glauser Valérie, Huwiler Alexandre, Iriarte Colette, Jamain Daniel, Lambercy Jérôme, Lambert Aurélien, Liaudat Karin, Meyer Carine, Meyer Raymond, Millasson Alicia, Pauchard Matthieu, Pilloud Adeline, Pilloud Cédric, Pilloud Valentin, Pires Morgan, Pittet José, Rohrbasser Denis, Rüegg Sébastien, Saudan Charles, Saudan Pierre Alain, Schaller Cédric, Sonney Christian, Vallélian Pierrot, Vial Philippe.

### Membres du Conseil général excusés (8/50):

Mmes Patricia Genoud, Inès Huwiler, et MM. Pierre Yves Chillier, Ronald Colliard, Gabriele Della Marianna, Mehdi Genoud, Rudy Liaudat et Jérôme Volery.

### Conseil communal (9/9):

**M. Charles Ducrot, Syndic**, en charge de l'administration, du personnel, de la population, des élections et des votations, des relations publiques et institutionnelles, des cultes et des religions  
**M. Thierry Bavaud, Vice-syndic**, en charge de l'énergie, de l'environnement, des forêts  
**M. Roland Mesot, Conseiller communal**, en charge de l'aménagement du territoire et des constructions  
**M. Daniel Maillard, Conseiller communal**, en charge des bâtiments, du sport, de l'économie alpestre  
**M. Daniel Figini, Conseiller communal**, en charge des affaires sociales, de la santé, des générations, de l'intégration et de la cohésion sociale  
**Mme Chantal Honegger, Conseillère communale**, en charge du feu, de l'ordre public, des affaires militaires, de la protection de la population, de l'agriculture et du tourisme  
**Mme Nicole Tille, Conseillère communale**, en charge de la formation, de la culture et des loisirs  
**M. Jérôme Allaman, Conseiller communal**, en charge des finances, de l'économie et de l'industrie, de l'artisanat et du commerce  
**M. François Pilloud, Conseiller communal**, en charge des travaux, des routes, des transports et des télécommunications, de la gestion des déchets, du cimetière et des funérailles

### Membres du Conseil communal excusés (0/9):

### Rédaction du procès-verbal:

**Mme Nathalie Defferrard Crausaz**, secrétaire du Conseil général



## Séance du Conseil général du 3 juillet 2024

### Ouverture de la séance

A 19h30, **La Présidente, Mme Ana Rita Domingues Afonso**, ouvre la seizième séance ordinaire de la législature 2021-2026 et salue les membres du Conseil communal et du Conseil général, les agents et agentes Sympa, les collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale, le public et les représentant-e-s de la presse.

**La Présidente.** Vous avez remarqué que, dans mes salutations, je me suis adressée aux Agentes et Agents Sympa de la Commune de Châtel-St-Denis. Nous avons le plaisir de bénéficier de leur présence durant notre assemblée et surtout après pour faire plus ample connaissance. En votre nom, je leur souhaite la bienvenue et me réjouis de partager le verre de l'amitié à la salle de l'Aigle à l'issue de notre séance. Chères et chers Agentes et Agents Sympa, pourriez-vous vous lever pour que nous puissions vous reconnaître.

Vous avez peut-être constaté, à côté des scrutateurs, des cartons remplis de sacs de tri et de bouteilles de pet avant formation. J'invite chacune et chacun à prendre avec lui à la maison un objet de chaque. Je cède la parole à M. Mesot, qui vous expliquera un peu plus en détail de quoi il s'agit.

**M. Roland Mesot.** Je n'ai pas grand-chose à ajouter si ce n'est que ces sacs sont sensés vous aider à trier vos déchets ménagers. Les bouteilles non formées vous donnent une idée sur la quantité de plastique qu'une bouteille représente. En conclusion, servez-vous avant de quitter la salle: il y en a assez pour tout le monde.

**La Présidente.** Merci M. R. Mesot. Sinon, comme d'habitude, les cartons de vote ont été mis à votre disposition sur les chaises. Je vous laisse vérifier que vous êtes en possession d'un carton de chaque couleur et invite toutes celles et tous ceux qui n'en auraient pas à se manifester. Ce soir, au vu du programme, nous n'avons pas prévu de pause.

Conformément à l'article 30 alinéa 1 de la Loi sur les communes (ci-après: LCo) et à l'article 8 du Règlement du Conseil général (ci-après: RCG), il est constaté que la séance a été convoquée selon les dispositions en vigueur.

**La Présidente.** C'est avec plaisir que j'ouvre cette seizième séance ordinaire de la législature 2021-2026! La convocation du 20 juin 2024, contenant l'ordre du jour de la présente séance, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire. Elle a été publiée dans la Feuille Officielle n°25 et dans l'édition du Messenger du 21 juin 2024. Les membres du Conseil général ont reçu le procès-verbal provisoire de la séance du 22 mai 2024, les trois Messages relatifs à la présente séance, ainsi que les rôles des propositions et des questions mis à jour.

Je rappelle qu'en cas d'empêchement de siéger, selon l'art. 31 al. 1 du RCG, les personnes empêchées s'excusent auprès de la Présidente ou du secrétariat communal non auprès d'un collègue. À défaut, la personne sera considérée comme absente.

Se sont excusés ce soir nos collègues Mmes Patricia Genoud, Inès Huwiler et MM. Pierre Yves Chillier, Ronald Colliard, Gabriele Della Marianna, Mehdi Genoud, Rudy Liaudat et Jérôme Volery.

### Appel

M. Cédric Pilloud, scrutateur en chef, pour le Bureau, procède à l'appel.

Présents: 42  
Excusés: 8  
Absent: 0

Est absent: /.

**La Présidente.** Avec 42 membres présents, nous pouvons délibérer valablement. La majorité des voix est à 22.



## 44 **Ordre du jour**

45 **La Présidente.** Avez-vous des remarques sur le tractanda?

46 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

47 **La Présidente.** L'ordre du jour de la présente séance est, par conséquent, celui par lequel les  
48 membres ont été convoqués et a la teneur suivante:

1. Procès-verbal n°16 de la séance du 22 mai 2024 – Approbation;
2. Election d'un-e scrutateur ou scrutatrice suppléant-e pour le groupe PLR, en remplacement de M. Olivier Berthoud, démissionnaire;
3. Election d'un membre à la Commission d'aménagement, en remplacement de M. Olivier Berthoud, démissionnaire;
4. Message n°74 – Patrimoine administratif – Chalet « Les Errouvines » – Réfection des tavillons et des façades en bois – Crédit d'engagement de 200 000 francs – Approbation;
5. Message n°75a – Trafic et télécommunications – Routes communales – Chemin de l'Ermitage – Réfection de la chaussée – Crédit d'engagement de 900 000 francs – Approbation;  
Message n°75b – Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Traitement des eaux usées – Chemin de l'Ermitage – Remplacement de collecteurs d'eaux claires et pose d'un nouveau collecteur, selon mesure PGEE 4.4 – Crédit d'engagement de 400 000 francs – Approbation;  
Message n°75c – Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Approvisionnement en eau – Chemin de l'Ermitage – Remplacement d'une conduite d'eau potable – Crédit d'engagement de 350 000 francs – Approbation;
6. Message n°76 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Approvisionnement en eau – Les Vérollys – Déplacement d'une conduite – Crédit d'engagement de 70 000 francs – Approbation;
7. Rapports des Commissions du Conseil communal et du Conseil général
  - Commission des naturalisations;
  - Commission d'aménagement;
  - Commission Energie et Environnement;
  - Commission des bâtiments;
  - Commission des sports;
  - Commission Tourisme 4 saisons;
  - Commission Cohésion sociale.
8. Divers.  
- Eventuelles réponses aux questions laissées en suspens.

## 49 **Communications de la Présidente**

50 **La Présidente.** Le Bureau vous transmet les informations suivantes:

51 **Mutation au sein du Conseil général.** Le 28 mai, le Bureau était informé de la démission d'Olivier  
52 Berthoud, du groupe PLR. Nous tenons à féliciter M. O. Berthoud de son engagement en faveur  
53 de la communauté châteloise et lui souhaitons plein succès en tant que membre du Comité  
54 Destination Veveyse SA! Nous accueillons par conséquent ce soir un nouveau membre en la  
55 personne de Mme Isabelle Gayral Boschung, proclamée élue par le Conseil général du 11 juin et  
56 assermentée par le Préfet le 3 juillet 2024. Son nom vous dit certainement quelque chose, étant  
57 donné qu'elle est la Présidente du PLR Veveyse. Madame, je vous souhaite la bienvenue et vous  
58 demande de vous lever pour que le plénum puisse faire votre connaissance.

59 *Applaudissements.*

60 **Je vous informe également d'un changement à la tête du groupe UO+PS.** En effet, Mme  
61 Carine Meyer cède le relais à M. Pierre Yves Chillier. Je tiens à remercier Mme C. Meyer pour son  
62 engagement en tant que représentante du groupe et invite les membres de notre Conseil à prendre  
63 note de ce changement, effectif dès à présent.

64 *Applaudissements.*

65 **Eau.** Interpellé par l'intervention de M. Julien Berthoud sur l'origine de l'eau mise à disposition, le  
66 Bureau, d'entente avec le Conseil communal, a décidé de vous inviter à prendre vos propres  
67 contenants pour limiter les déchets et vous donner la possibilité de les remplir à la salle de l'Aigle.  
68 Pour l'instant, nous avons convenu de continuer à mettre à votre disposition de l'eau en bouteille.  
69 Libre à vous de vous en servir, ou non.



70 **Décompte des voix.** En ce qui concerne le décompte des voix, en cas d'unanimité évidente et sur  
71 constat du Bureau, j'annoncerai directement le résultat, sans attendre le décompte des voix. C'est  
72 pourquoi pour tout vote, je vous demande d'afficher ostensiblement votre carton. La feuille  
73 récapitulative des votes recensera le résultat du vote pour avoir une preuve écrite.

74 **La Présidente.** En vertu du règlement du Conseil général, je vous rappelle que les médias  
75 autorisés peuvent effectuer des prises de son ou d'images et assurer leur retransmission, mais  
76 doivent en informer préalablement la Présidente. N'ayant pas été contactée, il n'y a donc pas de  
77 prise de son ou d'image.

78 Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée conformément aux  
79 dispositions légales. Lorsque que vous prenez la parole, et je vous y encourage, merci d'annoncer  
80 si vous intervenez à titre personnel ou au nom de votre groupe et naturellement de tenir des propos  
81 au ton approprié et respectueux. Les textes des interventions doivent être remis à notre secrétaire,  
82 Mme Nathalie Defferrard Crausaz, au terme de la séance ou par voie électronique, au format Word,  
83 et dans les plus brefs délais.

84 Deux micros se trouvent auprès des scrutateurs. Nous vous prions de les faire circuler parmi vous.  
85 Avant de vous exprimer, et j'insiste sur ce point, veuillez attendre le microphone, l'allumer et parler  
86 lentement, afin que nous puissions bien vous comprendre. Nous avons du public à l'arrière de la  
87 salle et il serait dommage qu'il n'entende pas vos propos.

88 Je prie enfin le public de rester assis durant toute la séance.

### 89 **Représentations de la Présidente**

90 **La Présidente.** Depuis le 23 mai 2024, j'ai eu l'honneur de représenter le Conseil général à trois  
91 reprises:

92 - Le 14 juin, j'ai assisté à l'inauguration du centre sportif du Lussy. C'est toujours une excellente  
93 chose de pouvoir découvrir, une fois finalisé, un bâtiment, déjà visité lors de notre sortie du  
94 Conseil général l'année dernière mais en pleine construction. Il y avait certes les volumes, mais  
95 une fois aménagé, c'est autre chose. En effet, il s'agit d'un beau bâtiment bien implanté pour  
96 que tout un chacun puisse en profiter au maximum. L'inauguration a été suivie de la remise  
97 des mérites sportifs, une très belle cérémonie qui félicite les sportifs d'élite et les encourage à  
98 continuer leurs objectifs. Je félicite à nouveau les méritants:

99 Malik Uldry: Ski Alpinisme / Triple vainqueur Coupe du Monde U18

100 Vincent Gendre: Athlétisme / Champion Suisse en relais 4x100

101 Noémie Chaperon: Tir Sportif / 2<sup>e</sup> au Championnat Suisse U21

102 Maxime Vauthey: Ski Alpin / Entraîneur à Ski Romand

103 Serge Allemant: Ski Alpin / Entraîneur de la relève à Swiss-Ski

104 Jérôme Desbiolles: Ski Alpin / Entraîneur Junior Homme ZSSV.

105 - Le 22 juin, je me suis rendue à l'inauguration de la signalétique, aux Paccots. Nous en avons  
106 entendu parler et cette fois, elle est en place avec un visuel aux couleurs de Châtel-St-Denis  
107 et un design très sympa. L'inauguration s'est déroulée avec quelques stands où nous  
108 pouvions acheter des produits régionaux et en musique, grâce au duo « Les bandits  
109 folkloriques ».

110 - Le 28 juin, j'ai participé au souper des enseignants. Un moment de convivialité et de partage  
111 très apprécié. J'ai même pu y retrouver non seulement une de mes enseignantes de primaire,  
112 mais également une ancienne camarade de CO qui est à son tour enseignante.

### 113 **Hommage aux défunts**

114 **La Présidente.** Ce soir, j'ai une pensée particulière envers toutes les personnes qui ont été  
115 touchées par un deuil dans leur famille ou dans leur entourage. Soyons heureux d'avoir pu partager  
116 un moment de leur vie et, pour les honorer, je demande à l'assemblée de se lever pour observer  
117 une minute de silence.

118 *Le plénum se lève et observe quelques instants de silence.*





119 **1. Procès-verbal n°16 de la séance du 22 mai 2024 – Approbation;**

120 **La Présidente.** Nous allons approuver le procès-verbal n°16 du 22 mai 2024. Je vous indique que  
121 nous avons reformulé, à sa demande, les propos de M. Morgan Pires aux lignes 737 à 739: « Cette  
122 idée était d'ailleurs évoquée sous une autre forme dans notre première Proposition du 14 décembre  
123 2022. Remarque nous avait été faite qu'un certain flou régnait quant aux éventuels bénéficiaires.  
124 Cependant, nous constatons que selon la proposition, ou ses défenseurs, le flou peut aisément  
125 être dissipé ». Avez-vous des remarques ou d'autres corrections à propos de ce procès-verbal?

126 La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

127 **La Présidente.** Nous allons procéder au vote. Pour cet objet, nous décomptons uniquement les  
128 oppositions et les abstentions. Merci de rendre votre carton aussi visible que possible pour les  
129 scrutateurs et scrutatrices, afin d'éviter des erreurs dans le décompte. Sans carton, le vote sera  
130 considéré comme nul.

131 **Vote**

132 **À l'unanimité des 42 membres présents, ledit procès-verbal est accepté.**

133 **La Présidente.** Je remercie Mme Nathalie Defferrard Crausaz pour sa rédaction et Mme Vanessa  
134 Montero pour la transcription.

135 **2. Election d'un-e scrutateur ou scrutatrice suppléant-e pour le groupe**  
136 **PLR, en remplacement de M. Olivier Berthoud, démissionnaire;**

137 **La Présidente.** Je cède la parole au Chef du groupe PLR, M. Denis Rohrbasser, pour qu'il nous  
138 présente son ou sa candidat-e.

139 **M. Denis Rohrbasser, Chef du groupe PLR.** Le groupe PLR a le plaisir de présenter la  
140 candidature de Mme Isabelle Gayral Boschung comme scrutatrice suppléante.

141 **La Présidente.** Je remercie M. D. Rohrbasser. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole?

142 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

143 **La Présidente.** Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à repourvoir.  
144 Selon l'article 46 al. 1bis LCo, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCo  
145 enjoint la Présidente de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait  
146 être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres présents. Quelqu'un  
147 souhaite-t-il s'exprimer?

148 Tel n'étant pas le cas, je tiens à préciser que, son entrée en fonction est immédiate.

149 **La parole n'étant pas demandée, le Conseil général proclame élue Mme Isabelle Gayral Boschung,**  
150 **PLR, en tant que scrutatrice suppléante.**

151 **La Présidente.** Je félicite Mme Isabelle Gayral Boschung pour son élection et lui souhaite  
152 beaucoup de plaisir dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

153 *Applaudissements.*

154 **3. Election d'un membre à la Commission d'aménagement, en**  
155 **remplacement de M. Olivier Berthoud, démissionnaire;**

156 **La Présidente.** Je cède la parole au Chef du groupe PLR, M. Denis Rohrbasser, pour qu'il nous  
157 présente son ou sa candidat-e.

158 **M. Denis Rohrbasser, Chef du groupe PLR.** Le groupe PLR propose la candidature de Mme  
159 Isabelle Gayral Boschung comme membre à la Commission d'aménagement.

160 **La Présidente.** Je remercie M. D. Rohrbasser. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole?

161 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.



162 **La Présidente.** Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à repourvoir.  
163 Selon l'article 46 al. 1<sup>bis</sup> LCo, le candidat peut être élu tacitement. Quelqu'un souhaite-t-il un scrutin  
164 de liste?

165 Tel n'étant pas le cas, je tiens à préciser que son entrée en fonction sera immédiate.

166 La parole n'étant pas demandée, **le Conseil général proclame élue Mme Isabelle Gayral Boschung,**  
167 **PLR, en tant que membre de la Commission d'aménagement.**

168 **La Présidente.** Je félicite Mme Isabelle Gayral Boschung pour son élection et lui souhaite  
169 beaucoup de plaisir dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

170 *Applaudissements.*

171 **4. Message n°74 – Patrimoine administratif – Chalet « Les Errouvines »**  
172 **– Réfection des tavillons et des façades en bois – Crédit d'engagement**  
173 **de 200 000 francs – Approbation;**

174 **Représentant du Conseil communal**


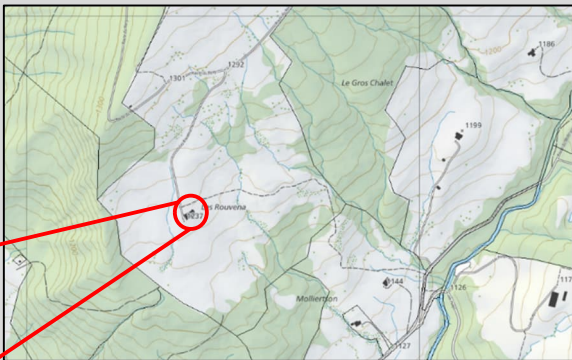
175 **M. Daniel Maillard, Conseiller communal, en charge des Bâtiments,** résume le Message ci-  
176 après:

**Message n°74 du Conseil communal au Conseil général**

**Objet: Patrimoine administratif – Chalet « Les Errouvines » – Réfection des tavillons et des façades en bois – Crédit d'engagement de 200 000 francs – Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°74 concernant l'octroi d'un crédit d'engagement de 200 000 francs destiné à la réfection des tavillons sur la partie Est et les pignons Nord-Ouest et Sud-Ouest ainsi que des façades en bois.

**Situation**  
Le chalet d'alpage « Les Errouvines », construit en 1850, est situé au lieu-dit « Les Rouvena 775 », article (immeuble n°) 2506 du Registre foncier, propriété de la Commune de Châtel-St-Denis.  
Ce bâtiment est protégé en classe C.  
Sa valeur ECAB est de 785 000 francs.





Lors des dernières tournées des montagnes, il a été constaté que les tavillons des pignons Nord-Est et Nord-Ouest ainsi que la totalité du pan Sud étaient en très mauvais état. De plus, les façades en bois, y compris les portes et volets, sont également vieillissantes. Cette situation est due à l'âge des différents matériaux ainsi qu'à leur exposition aux conditions météorologiques les plus diverses.

#### **But de la dépense**

Afin de prévenir toutes infiltrations futures et de maintenir en état un bien de son patrimoine immobilier, le Conseil communal souhaite réaliser cet investissement selon la planification financière.

Les travaux de réfection des tavillons seront réalisés par une entreprise spécialisée, tandis que les travaux sur les façades en bois seront réalisés par les services communaux.

Les nouveaux tavillons seront traités, afin de prolonger leur durée de vie et les éléments des façades seront en mélèze.

#### **Plan de financement**

*Rubriques comptables 2024.074 / 0292.5040.00 et 6310.00*

**Coût total estimé à charge de la Commune**

./. Subvention SAGRI 27%

Solde à la charge de la Commune

Fr. 200'000.00

Fr. 54'000.00

Fr. 146'000.00



Montant de 220 000 francs inscrit à la planification financière 2023-2027, dont 160 000 francs à la charge du budget des investissements 2024, et prévu en montant d'intention (catégorie III) au budget 2024, et 60 000 francs à la charge des investissements 2025.

#### **Charges annuelles d'amortissement planifiées, dès 2025**

Amortissement (durée d'utilisation: 33½ ans) 3% de Fr.	200'000.00	Fr.	6'000.00
Amortissement de la subvention (durée d'utilisation: 33½ ans) 3% de Fr.	54'000	Fr.	1'620.00
Montant annuel net à la charge de la Commune		Fr.	4'380.00

#### **Charges annuelles d'intérêt**

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

#### **Estimation des charges d'exploitation**

Ces travaux n'ont aucune influence sur les charges d'exploitation.

#### **Conclusion**

**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour engager le montant de 200 000 francs destiné à la réfection des tavillons et des façades en bois du chalet « Les Errouvines ».**

Châtel-St-Denis, mai 2024

Le Conseil communal

177 **La Présidente.** Je vous remercie M. D. Maillard et passe directement la parole à la Présidente de  
178 la Commission financière, Mme C. Meyer.

### 179 **Rapport de la Commission financière**

180 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière s'est  
181 réunie le 5 juin afin d'étudier les Messages n°74 à 76. En date du 12 juin, elle a rencontré le Conseil  
182 communal qui a répondu à ses diverses questions. La Commission financière a ensuite établi ses  
183 préavis après cette même rencontre.

184 La Commission financière a analysé avec attention votre Message. Sur l'aspect financier, elle  
185 délivre **un préavis favorable**.

186 **La Présidente.** Mme la Présidente de la Commission financière, je vous remercie de votre rapport  
187 et j'ouvre la discussion générale.

### 188 **DISCUSSION GENERALE**

#### 189 **Interventions des groupes politiques**

190 **Mme Anne-Lise Chaperon, au nom du groupe UDC-PAI.** Le Groupe tient à remercier le Conseil  
191 communal pour le suivi des travaux d'entretien des chalets d'alpage. Année après année, votre  
192 engagement et vos efforts pour préserver notre patrimoine et améliorer ses structures sont très  
193 appréciés par notre Groupe. Grâce à ces travaux, ces chalets conservent leur charme et leur  
194 fonctionnalité pour les locataires et exploitants des alpages et offrent également un cadre  
195 authentique et accueillant à tous les habitants et visiteurs de notre belle région. La conservation de  
196 ces bâtiments emblématiques de notre patrimoine est indispensable. Notre Groupe vous  
197 encourage à poursuivre cette initiative et à étendre vos efforts de réflexion aux autres chalets qui  
198 en ont besoin. Il vous assure de son soutien pour les investissements futurs, afin de pouvoir aussi  
199 profiter des subventions du SAGri. La continuité de ce projet est essentielle pour garantir la  
200 pérennité de nos chalets d'alpage qui sont une part intégrante de l'identité culturelle et historique  
201 de notre Commune.

202 La parole n'étant plus demandée, la discussion générale est close.

### 203 **EXAMEN DE DÉTAIL**

204 **La Présidente.** L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune demande de renvoi n'étant  
205 formulée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif au Message n°74.

#### 206 **Article premier**

207 Pas d'observation. Adopté.

#### 208 **Article 2**

209 Pas d'observation. Adopté.

#### 210 **Article 3**

211 Pas d'observation. Adopté.

#### 212 **Titre et considérants**

213 Pas d'observation. Adoptés.





214 **Vote d'ensemble**

215 **La Présidente.** Nous allons passer au vote d'ensemble de l'arrêté relatif à la demande  
216 d'engagement de 200 000 francs destiné à la réfection des tavillons et des façades en bois du  
217 chalet « Les Errouvines ».

218 **À l'unanimité des 42 membres présents, le Conseil général approuve le crédit d'engagement de**  
219 **200 000 francs destiné à la réfection des tavillons et des façades en bois du chalet « Les Errouvines »,**  
220 **tel que présenté:**

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

VU

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo; RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo; RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo; RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCO; RSF 140.61);
- le Règlement des finances communal du 31 mars 2021 (RFin);
- le Message n°74 du Conseil communal, du 14 mai 2024;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

**Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 200 000 francs destiné à la réfection des tavillons et des façades en bois du chalet « Les Errouvines ».

**Article 2**

Ces travaux contribuent au maintien de la valeur du patrimoine administratif, et leur frais seront amortis en fonction de leur durée d'utilisation, soit sur 33⅓ ans à 3%, à partir de 2025.

**Article 3**

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Ainsi approuvé par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 3 juillet 2024.

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

La Présidente:

La Secrétaire:

Ana Rita Domingues Afonso

Nathalie Defferrard Crausaz

221 **La Présidente.** Nous passons maintenant au traitement du point 5.

222 **5. Message 75**

223 **Volet A: Trafic et Télécommunications – Routes communales - Chemin**  
224 **de l'Ermitage – Réfection de la chaussée – Crédit d'engagement de**  
225 **900 000 francs – Approbation;**

226 **Représentant du Conseil communal**

227 **M. François Pilloud, Conseiller communal en charge des Travaux, routes, transports et**  
228 **Télécommunications, présente le Message ci-après:**

**Message n°75a du Conseil communal au Conseil général**

**Objet:** **Trafic et télécommunications – Routes communales - Chemin de l'Ermitage – Réfection de la chaussée – Crédit d'engagement de 900 000 francs – Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°75a concernant l'octroi d'un crédit d'engagement de 900 000 francs destiné à la réfection de la chaussée du Chemin de l'Ermitage aux Paccots.

**But de la dépense**





Dans le but d'entretenir son patrimoine routier et de poursuivre la réfection de ses routes selon l'ordre de priorité établi dans le rapport du Laboratoire de contrôle bétons, enrobés et sols (LCBE SA, à Bossonnens) à partir de relevés effectués en 2018, le Conseil communal a décidé de réaliser des travaux au Chemin de l'Ermitage, afin de remplacer le revêtement de la chaussée et le coffre, ainsi que de procéder au changement des socles et des tubes d'alimentation de certains candélabres. La longueur du tronçon s'étend sur 310 mètres.

Les collecteurs d'eaux claires et d'eau potable seront également remplacés sur ce tronçon. Ces deux objets figurent dans le présent Message, sous les volets b) et c). Un appel d'offres pour l'ensemble des travaux sera établi selon la procédure ouverte des marchés publics.

Ce crédit d'engagement comprend tous les travaux décrits ainsi que les travaux préparatoires, l'étude et le suivi du chantier par le bureau MGI ingénieurs SA.

#### **Plan de financement**

Rubrique comptable 2024.075a / 6150.5010.00

**Coût total estimé à la charge de la Commune**

**Fr. 900'000.00**

Montant de 1'200'000 francs inscrit à la planification financière 2023-2027, dont 1'000'000 francs à la charge du budget des investissements 2024, et prévu en montant d'intention (catégorie III) au budget 2024, et 200'000 francs à la charge du budget des investissements 2025.

#### **Charges annuelles d'amortissement planifié, dès 2025**

Amortissement (durée d'utilisation: 40 ans) 2,5% de Fr. 900'000.00 Fr. 22'500.00

#### **Charges annuelles d'intérêt**

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

#### **Estimation des charges d'exploitation**

Ces travaux ne génèrent pas de nouvelles charges d'exploitation.

#### **Conclusion**

**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour l'engagement du montant de 900 000 francs destiné à la réfection de la chaussée du Chemin de l'Ermitage aux Paccots.**

Châtel-St-Denis, mai 2024

Le Conseil communal

229 **La Présidente.** Je vous remercie M. F. Pilloud et passe directement la parole à la Présidente de  
230 la Commission financière, Mme C. Meyer.

#### 231 **Rapport de la Commission financière**

232 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a  
233 analysé votre Message. Sur l'aspect financier, elle délivre un **préavis favorable**.

234 **La Présidente.** Merci Mme la Présidente. J'ouvre la discussion générale.

#### 235 **DISCUSSION GENERALE**

236 La parole n'étant pas demandée, la discussion générale est close.

#### 237 **EXAMEN DE DÉTAIL**

238 **La Présidente.** L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune demande de renvoi n'étant  
239 formulée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif au Message n°75a. Ce volet n'ayant  
240 fait l'objet d'aucune remarque, je sou mets le projet d'arrêté à vos observations de manière globale.  
241 Quelqu'un a-t-il des observations sur les articles et les titres et considérants?

#### 242 **Article premier**

243 Pas d'observation. Adopté.

#### 244 **Article 2**

245 Pas d'observation. Adopté.

#### 246 **Article 3**

247 Pas d'observation. Adopté.

#### 248 **Titre et considérants**

249 Pas d'observation. Adoptés.

250 **Tel n'étant pas la cas, l'arrêté tel que rédigé est adopté.** Nous passons au vote d'ensemble sur  
251 l'arrêté relatif à la demande d'engagement de 900 000 francs destiné à la réfection de la chaussée  
252 du Chemin de l'Ermitage, aux Paccots

253



254 **Vote d'ensemble**

255 **À l'unanimité des 42 membres présents, le Conseil général approuve le crédit d'engagement de**  
256 **900 000 francs destiné à la réfection de la chaussée du Chemin de l'Ermitage, aux Paccots, tel que**  
257 **présenté:**

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

VU

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo; RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo; RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo; RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCO; RSF 140.61);
- le Règlement des finances communal du 31 mars 2021 (RFin);
- la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC, RSF 710.1);
- le Message n°75a du Conseil communal, du 21 mai 2024;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

**Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 900 000 francs destiné à la réfection de la chaussée du Chemin de l'Ermitage, aux Paccots.

**Article 2**

Ces travaux contribuent au maintien de la valeur du patrimoine routier, et leurs frais seront amortis selon les prescriptions légales, en fonction de leur durée d'amortissement, soit sur 40 ans à 2,5%, à partir de 2025.

**Article 3**

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Ainsi approuvé par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 3 juillet 2024.

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

La Présidente:

Ana Rita Domingues Afonso

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

258 **La Présidente.** Nous poursuivons le traitement du point 5.

259 **Volet B: Protection de l'environnement et aménagement du territoire –**  
260 **Traitement des eaux usées – Chemin de l'Ermitage – Remplacement de**  
261 **collecteurs d'eaux claires et pose d'un nouveau collecteur, selon**  
262 **mesures PGEE 4.4 – Crédit d'engagement de 400 000 francs -**  
263 **Approbation**

264 **Représentant du Conseil communal**

265 **M. Thierry Bavaud, Conseiller communal en charge de l'Environnement,** résume le Message  
266 **ci-après:**

**Message n°75b du Conseil communal au Conseil général**

**Objet:** **Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Traitement des eaux usées – Chemin de l'Ermitage – Remplacement de collecteurs d'eaux claires et pose d'un nouveau collecteur, selon mesure PGEE 4.4 – Crédit d'engagement de 400 000 francs – Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°75b concernant l'octroi d'un crédit d'engagement de 400 000 francs destiné au remplacement de collecteurs d'eaux claires et à la pose d'un nouveau collecteur selon la mesure PGEE 4.4, au Chemin de l'Ermitage.



**But de la dépense**

Préalablement à la pose du revêtement au Chemin de l'Ermitage, les collecteurs d'eaux claires existants doivent être remplacés à cause de leur mauvais état. Un nouveau collecteur de diamètre 250 mm sera posé sur environ 200 mètres.

Par la même occasion, un nouveau collecteur d'eaux claires de diamètre 500 mm sera posé dans la descente en direction des terrains de tennis (mesure PGEE 4.4), sur une longueur d'environ 110 mètres. Le but de cette mesure est de raccorder le bassin versant situé en amont de la Route des Dailles au futur bassin de rétention collectif n°7846. De nouvelles grilles de récolte des eaux de surface avec dépotoirs sont aussi prévues et le caniveau situé devant les terrains de tennis sera remplacé.

**Plan de financement**

Rubrique comptable 2024.075b / 7201.5030.20

**Coût total estimé à la charge de la Commune**

**Fr. 400'000.00**

Montant de 250'000 francs inscrit à la planification financière 2023-2027, à la charge du budget des investissements 2024, et prévu en montant d'intention (catégorie III) au budget 2024.

**Charges annuelles d'amortissement planifiées, dès 2025**

Amortissement (durée d'utilisation: 80 ans) 1,25% de Fr. 400'000.00 Fr. 5'000.00

**Charges annuelles d'intérêt**

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

**Estimations des charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

**Conclusion**

**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce montant de 400 000 francs destiné au remplacement de collecteurs d'eaux claires et à la pose d'un nouveau collecteur mesure PGEE 4.4 au Chemin de l'Ermitage.**

Châtel-St-Denis, mai 2024

Le Conseil communal

267 **La Présidente.** Je remercie M. T. Bavaud. Je passe la parole à Mme Carine Meyer, Présidente de  
268 la Commission financière, pour son rapport.

269 **Rapport et préavis de la Commission financière**

270 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a  
271 analysé votre Message. Sur l'aspect financier, elle donne un **préavis favorable**.

272 **La Présidente.** Merci, Mme la Présidente. J'ouvre maintenant la discussion générale.

273 **DISCUSSION GÉNÉRALE**

274 La parole n'étant pas demandée, la discussion générale est close.

275 **EXAMEN DE DÉTAIL**

276 **La Présidente.** L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune demande de renvoi n'étant  
277 formulée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif au Message n°75b. Ce volet n'ayant  
278 fait l'objet d'aucune remarque, je sou mets le projet d'arrêté à vos observations de manière globale.  
279 Quelqu'un a-t-il des observations sur les articles et les titres et considérants?

280 **Article premier**

281 Pas d'observation. Adopté.

282 **Article 2**

283 Pas d'observation. Adopté.

284 **Article 3**

285 Pas d'observation. Adopté.

286 **Titre et considérants**

287 Pas d'observation. Adoptés.

288 **Tel n'étant pas la cas, l'arrêté tel que rédigé est adopté.** Nous passons au vote d'ensemble sur  
289 l'arrêté relatif à la demande d'engagement de 400 000 francs destiné au remplacement de  
290 collecteurs d'eaux claires et à la pose d'un nouveau collecteur, selon la mesure PGEE 4.4, au  
291 Chemin de l'Ermitage, aux Paccots.

292



293 **Vote d'ensemble**

294 **À l'unanimité des 42 membres présents, le Conseil général approuve le crédit d'engagement de**  
295 **400 000 francs destiné au remplacement de collecteurs d'eaux claires et à la pose d'un nouveau**  
296 **collecteur, selon la mesure PGEE 4.4, au Chemin de l'Ermitage, tel que présenté:**

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC, RSF 710.1);
- le Message n°75b du Conseil communal, du 21 mai 2024;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

**Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 400 000 francs destiné au remplacement de collecteurs d'eaux claires et à la pose d'un nouveau collecteur, selon la mesure PGEE 4.4, au Chemin de l'Ermitage.

**Article 2**

Ces travaux contribuent au maintien de la valeur du réseau d'eau communal, et leurs frais seront amortis selon les prescriptions légales, en fonction de leur durée d'amortissement, soit sur 80 ans à 1,25%, à partir de 2025.

**Article 3**

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Ainsi approuvé par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 3 juillet 2024.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Présidente:

Ana Rita Domingues Afonso

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

297 **Volet C: Protection de l'environnement et aménagement du territoire –**  
298 **Approvisionnement en eau – Chemin de l'Ermitage – Remplacement**  
299 **d'une conduite d'eau potable – Crédit d'engagement de 350 000 francs –**  
300 **Approbation;**

301 **Représentant du Conseil communal**

302 **M. Thierry Bavaud, Conseiller communal en charge de l'Environnement, résume le Message**  
303 **ci-après:**

**Message n°75c du Conseil communal au Conseil général**

**Objet: Protection de l'environnement et aménagement du territoire –**  
**Approvisionnement en eau – Chemin de l'Ermitage – Remplacement d'une**  
**conduite d'eau potable – Crédit d'engagement de 350 000 francs –**  
**Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°75c concernant l'octroi d'un crédit d'engagement de 350 000 francs destiné au remplacement d'une conduite d'eau potable, au Chemin de l'Ermitage.



**But de la dépense**

L'objectif des travaux consiste dans le remplacement de la conduite d'eau existante en fonte ductile DN (diamètre nominal) 100mm. Préalablement à la pose du revêtement au Chemin de l'Ermitage, cette conduite en mauvais état sera remplacée par une nouvelle conduite en PE DE (diamètre extérieur) 160 mm.

**Plan de financement**

Rubrique comptable 2024.075c / 7101.5030.10

**Coût total estimé à charge de la Commune**

Fr. 350'000.00

Montant de 300'000 francs inscrit à la planification financière 2023-2027, à la charge du budget des investissements 2024, et prévu en montant d'intention (catégorie III) au budget 2024.

**Charges annuelles d'amortissement planifiées, dès 2025**

Amortissement (durée d'utilisation: 80 ans) 1,25% de Fr. 350'000.00 Fr. 4'375.00

**Charges annuelles d'intérêt**

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

**Estimations des charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

**Conclusion**

**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce montant de 350 000 francs destiné au remplacement d'une conduite d'eau potable au Chemin de l'Ermitage.**

Châtel-St-Denis, mai 2024

Le Conseil communal

304 **La Présidente.** Je remercie M. T. Bavaud. Je passe la parole à Mme Carine Meyer, Présidente de  
305 la Commission financière, pour son rapport.

306 **Rapport et préavis de la Commission financière**

307 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a  
308 analysé votre Message. Sur l'aspect financier, elle donne un *préavis favorable*.

309 **La Présidente.** Merci, Mme C. Meyer. J'ouvre maintenant la discussion générale.

310 **DISCUSSION GÉNÉRALE**

311 La parole n'étant pas demandée, la discussion générale est close.

312 **EXAMEN DE DÉTAIL**

313 **La Présidente.** L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune demande de renvoi n'étant  
314 formulée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif au Message n°75c. Ce volet n'ayant  
315 fait l'objet d'aucune remarque, je sou mets le projet d'arrêté à vos observations de manière globale.  
316 Quelqu'un a-t-il des observations sur les articles et les titres et considérants?

317 **Article premier**

318 Pas d'observation. Adopté.

319 **Article 2**

320 Pas d'observation. Adopté.

321 **Article 3**

322 Pas d'observation. Adopté.

323 **Titre et considérants**

324 Pas d'observation. Adoptés.

325 **Tel n'étant pas la cas, l'arrêté tel que rédigé est adopté.** Nous passons au vote d'ensemble sur  
326 l'arrêté relatif à la demande d'engagement de 350 000 francs destiné au remplacement d'une  
327 conduite d'eau potable au Chemin de l'Ermitage, aux Paccots.

328 **Vote d'ensemble**

329 **À l'unanimité des 42 membres présents, le Conseil général approuve le crédit d'engagement de**  
330 **350 000 francs destiné au remplacement d'une conduite d'eau potable au Chemin de l'Ermitage, tel**  
331 **que présenté:**  
332





**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

VU

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC, RSF 710.1);
- le Message n°75c du Conseil communal, du 26 mars 2024;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

**Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 350 000 francs destiné au remplacement d'une conduite d'eau au Chemin de l'Ermitage.

**Article 2**

Ces travaux contribuent au maintien de la valeur du réseau d'eau, et leurs frais seront amortis selon les prescription légales, en fonction de leur durée d'amortissement, soit sur 80 ans à 1,25%, à partir de 2025.

**Article 3**

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Ainsi approuvé par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 3 juillet 2024.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Présidente:

Ana Rita Domingues Afonso

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

333 **6. Message n°76 – Protection de l'environnement et aménagement du**  
334 **territoire – Approvisionnement en eau – Route des Vérollys –**  
335 **Déplacement d'une conduite – Crédit d'engagement de 70 000 francs**  
336 **– Approbation;**

337 **Représentant du Conseil communal**

338 **M. Thierry Bavaud, Conseiller communal en charge de l'environnement, résume le Message**  
339 **ci-après:**

**Message n°76 du Conseil communal au Conseil général**

**Objet: Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Approvisionnement en eau – Route des Vérollys – Déplacement d'une conduite d'eau potable – Crédit d'engagement de 70 000 francs – Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°76 concernant l'octroi d'un crédit d'engagement de 70 000 francs destiné au déplacement d'une conduite d'eau potable, à la Route des Vérollys.

**But de la dépense**

L'objectif des travaux consiste dans le remplacement de la conduite existante en fonte ductile (FD) DN 100mm par une nouvelle conduite en PE DE 160mm. La conduite existante sur ce secteur est vieille, en mauvais état et elle se trouve en partie dans l'emprise des futurs travaux sur le bien-fonds art. 3332 RF. Elle sera déplacée dans la route.

**Plan de financement**

Rubrique comptable 2024.076 / 7101.5030.10

**Coût total estimé à charge de la Commune**

**Fr. 70'000.00**



Montant de 70 000 francs inscrit à la planification financière 2023-2027, à la charge du budget des investissements 2024, et prévu en montant d'intention (catégorie III) au budget 2024.

**Charges annuelles d'amortissement planifiées, dès 2025**

Amortissement (durée d'utilisation: 80 ans) 1,25% de Fr. 70'000.00 Fr. 875.00

**Charges annuelles d'intérêt**

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

**Estimations des charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

**Conclusion**

**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement du montant de 70 000 francs destiné au déplacement d'une conduite à la Route des Vêrollys.**

Châtel-St-Denis, mai 2024

Le Conseil communal

340 **La Présidente.** Je remercie M. T. Bavaud. Je passe la parole à Mme Carine Meyer, Présidente de  
341 la Commission financière, pour son rapport.

342 **Rapport et préavis de la Commission financière**

343 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a  
344 analysé votre Message. Sur l'aspect financier, elle donne un **préavis favorable**.

345 **La Présidente.** Merci, Mme C. Meyer. J'ouvre maintenant la discussion générale.

346 **DISCUSSION GÉNÉRALE**

347 La parole n'étant plus demandée, la discussion générale est close.

348 **EXAMEN DE DÉTAIL**

349 **La Présidente.** L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune demande de renvoi n'étant  
350 formulée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif au Message n°76. Ce Message  
351 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, je sou mets le projet d'arrêté à vos observations de manière  
352 globale. Quelqu'un a-t-il des observations sur les articles et les titres et considérants?

353 **Article premier**

354 Pas d'observation. Adopté.

355 **Article 2**

356 Pas d'observation. Adopté.

357 **Article 3**

358 Pas d'observation. Adopté.

359 **Titre et considérants**

360 Pas d'observation. Adoptés.

361 **Tel n'étant pas la cas, l'arrêté tel que rédigé est adopté.** Nous passons au vote d'ensemble sur  
362 l'arrêté relatif à la demande d'engagement de 70 000 francs pour le déplacement d'une conduite à  
363 la Route des Vêrollys.

364 **Vote d'ensemble**

365 **À l'unanimité des 42 membres présents, le Conseil général approuve le crédit d'engagement de**  
366 **70 000 francs destiné au remplacement d'une conduite à la Route des Vêrollys, tel que présenté:**

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

VU

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC, RSF 710.1);
- le Message n°76 du Conseil communal, du 26 mars 2024;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE



**Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 70 000 francs destiné au déplacement d'une conduite à la Route des Vêrollys.

**Article 2**

Ces travaux contribuent au maintien de la valeur du réseau d'eau communal et leur montant sera amorti selon les prescriptions légales, en fonction de leur durée d'utilisation, soit sur 80 ans à 1,25%, à partir de 2025.

**Article 3**

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Ainsi approuvé par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 3 juillet 2024.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Présidente:

La Secrétaire:

Ana Rita Domingues Afonso

Nathalie Defferrard Crausaz

367 **La Présidente.** Je remercie toutes les personnes qui ont œuvré à la production des Messages.  
368 Nous passons au point 7.

369 **7. Rapports des Commissions du Conseil communal et du Conseil**  
370 **général**

371 **La Présidente.** Les différentes Commissions du Conseil communal et du Conseil général vont  
372 présenter leur rapport annuel. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour informer les  
373 Présidente et Présidents des différentes Commissions de mon intérêt à suivre l'une ou l'autre de  
374 vos séances.

375 **A. Commission des naturalisations – Rapport de Mme Véronique Colliard (-Dévaud),**  
376 **Présidente;**

377 **Mme Véronique Colliard (-Dévaud).** Depuis le mois de juin 2023, la Commission des  
378 naturalisations a siégé trois fois:

- 379 - Le 3 juillet 2023, pour auditionner 5 adultes et 1 enfant, soit 4 dossiers;
- 380 - Le 9 octobre 2023, pour auditionner 3 adultes et 3 enfants, soit 3 dossiers;
- 381 - Le 26 février 2024, pour auditionner 4 adultes et 4 enfants, soit 4 dossiers.

382 Nous avons reçu des candidats italiens, tunisiens, kosovars, belges, danois et espagnols durant  
383 cette période.

384 Le jeudi 25 avril 2024, notre Commission a été invitée à participer à la cérémonie de remise du  
385 passeport suisse pour les candidats qui étaient enfin arrivés à la fin de leur procédure de demande  
386 de naturalisation. Cette cérémonie se déroulait à l'Univers@lle de Châtel-St-Denis. Quelques  
387 membres de la Commission y ont pris part. Pour ma part, j'ai trouvé très intéressant et émouvant  
388 de participer à cet événement, et de ce fait, se rendre compte de chaque étape par laquelle les  
389 candidats doivent passer avant d'enfin recevoir le passeport rouge à croix blanche.

390 Pour rappel, lors d'une audition, nos principaux critères sont la motivation des personnes  
391 entendues, la bonne connaissance parlée et écrite de la langue et surtout l'intégration.

392 A chaque audition, le temps passé à écouter les divers chemins de vie des candidats est une  
393 expérience enrichissante.

394 Je tiens à remercier mes collègues de Commission, à savoir Mmes Chantal Honegger, Laurence  
395 Chaperon, Karine Liaudat, Nathalie Genoud, Colette Iriarte et MM Julien Berthoud et José Pittet  
396 pour l'excellente ambiance qui règne dans notre Commission et pour leur engagement.

397 Ma gratitude va également à Mme Nathalie Defferrard Crausaz, notre secrétaire, pour son  
398 professionnalisme lors de la prise des procès-verbaux et surtout pour ses nombreux conseils.

399 **La Présidente.** Je vous remercie Mme V. Colliard. Ce rapport suscite-t-il des remarques ou des  
400 questions? Tel n'étant pas le cas, nous passons au rapport suivant.



401 **B. Commission d'aménagement – Rapport de M. Roland Mesot, Président;**

402 **M. Roland Mesot, Président de la ComAmen.** Durant ces derniers mois plusieurs décisions  
403 touchant à l'aménagement du territoire ont été rendues.

404 La ComAmen a été informée le jeudi 13 juin 2024 de l'évolution des dossiers suivants:

405 **RC II**

406 Il s'agit de la route qui passe devant la Vinotek jusqu'à la croisée de l'ancienne imprimerie Huwiler  
407 et qui nous a causé souci. Le Tribunal cantonal s'est prononcé sur notre recours concernant cette  
408 RC II et, plus précisément, s'est opposé à la démolition de deux bâtiments. L'arrêt du TC ne nous  
409 permet pas actuellement de démolir ces bâtiments et son éventuelle démolition future est soumise  
410 à des conditions qui me semblent très difficiles à remplir actuellement. Le Conseil communal a  
411 décidé de ne pas recourir contre cette décision au Tribunal Fédéral.

412 Cette situation impacte fortement les circulations au centre de notre commune. Le Conseil  
413 communal est conscient de la situation et va coordonner la problématique de circulation et  
414 l'adaptation du PAD Grand-Clos. Ainsi tout le secteur sera étudié.

415 **PAL**

416 L'approbation de notre PAL a été publiée dans la Feuille Officielle du 19 avril 2024. Après analyse  
417 des considérants rendus par la DIME avec notre urbaniste, le CC n'a pas recouru contre les  
418 décisions rendues.

419 On peut relever les points suivants

- 420 - Le PAD n°31 « Tarel » a été approuvé en zone à bâtir;
- 421 - Toutes les parcelles concernant la laiterie de Prayoud ont été approuvées en zone à bâtir;
- 422 - Les PAD n°40 « Fruence Nord » et n°38 « Pra Gremy » n'ont pas été approuvés en zone à  
423 bâtir. Cependant, ils font partie du territoire d'urbanisation et pourront faire partie des  
424 extensions futures;
- 425 - Le PAD n°33 « Montreux » a été approuvé en zone à bâtir;
- 426 - La zone spéciale du stand de tir « Les Marais » a été refusée par la Confédération.

427 **PAD**

428 L'analyse des PAD est en cours.

429 Pour les PAD appelés à être modifiés, nous avons organisé des séances d'informations avec les  
430 propriétaires concernés; quatre secteurs de PAD sont concernés.

431 Les publications des PAD abrogés ou modifiés devraient avoir lieu d'ici à fin 2024.

432 Nos services ont également travaillé sur les PAD Es Crêt (abrogation), Parc du Lussy (adapté pour  
433 accueillir le complexe sportif de l'ACV) et CO de la Veveyse (abrogation et création d'un nouveau  
434 PAD obligatoire) en vue des futures constructions prévues par l'ASSCOV respectivement l'ACV.

435 Je termine mon rapport avec des remerciements à la Commission pour son engagement et aux  
436 services communaux pour leur appui dans ces travaux très techniques.

437 **La Présidente.** Je vous remercie M. R. Mesot. Ce rapport suscite-t-il des remarques ou des  
438 questions? Tel n'étant pas le cas, nous passons au rapport suivant.

439 **C. Commission Energie et Environnement – Rapport de M. Roland Mesot, Président;**

440 **M. Roland Mesot, Président de la ComEE.** Tout d'abord, je vous informe des différents  
441 changements intervenus au sein de la Commission, à savoir que la Commission Energie et  
442 Environnement s'est également dotée d'un volet « Filière d'élimination des déchets », après  
443 l'acceptation d'une proposition émise par le Conseil général. Le règlement de la Commission a été  
444 adapté à cette nouvelle mission.

445 Dans ce sens, notre Commission enregistre l'arrivée du Chef de la Voirie, M. Frédéric Nicolet,  
446 comme membre de la Commission, sans droit de vote. M. F. Nicolet dispose d'une formation dans  
447 le domaine de l'élimination des déchets et ses compétences sont très appréciées. Nous avons eu  
448 la chance d'en profiter lors de nos séances, et lors du récent événement organisé à la déchetterie.  
449 Je commence mon rapport par deux sujets que le Conseil communal souhaite faire progresser dès  
450 cet automne:

451 **1. Assainissement de l'éclairage public**

452 Pour répondre à la nouvelle loi sur l'énergie et à son volet « éclairage public », qui rentrera en  
453 vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2028, nous avons établi un plan d'assainissement public de l'éclairage avec  
454 le Groupe E SA. A présent, nous sommes confrontés à deux variantes : a) poursuivre ce qui a été  
455 commencé et effectuer le changement des lampes au sodium et procéder à quelques adaptations,  
456 ou b) mettre en place notre plan d'assainissement et être prêts à répondre aux exigences légales



457 en 2027. Je signale que, consécutivement à la réalisation de notre plan d'assainissement, notre  
458 Commune a été citée en exemple et notre concept a été présenté lors d'un événement au Groupe E.  
459 Concernant les subventions, notre règlement est en ce moment entre les mains des services de  
460 l'Etat. J'espère vous le soumettre très prochainement, en octobre ou en décembre 2024.  
461 L'établissement de ce règlement a été ralenti par les départs de deux collaborateurs au Secteur  
462 des constructions, ce qui a eu pour conséquence de ne pas permettre à notre collaborateur en  
463 charge du Secteur Energie d'y consacrer le temps nécessaire.

## 464 2. Installations de panneaux solaires sur les bâtiments communaux

465 L'an dernier, je faisais référence à la volonté communale de maximiser l'utilisation des toitures des  
466 bâtiments communaux en y installant des panneaux solaires. Actuellement, le but est atteint,  
467 puisque les installations solaires sont installées sur les bâtiments que nous avons désignés. Des  
468 discussions sont en cours avec EBL (Genossenschaft Elektra Baseland) pour la toiture de la  
469 Centrale de chauffe du Lussy. Deux bâtiments sont encore à équiper, soit Le CAB, où nous  
470 sommes dépendants de nos copropriétaires, et la caserne, qui est dans le périmètre du PAD  
471 Montreux dont la mise en zone à bâtir a été approuvée, et où, je pense, nous pourrions très  
472 prochainement procéder à l'installation de tels équipements.

473 Voici la liste des actions effectuées ou à effectuer sous l'impulsion de la ComEE:

- 474 - L'organisation d'un *Repair Café* est prévue d'ici au printemps 2025; elle est confiée au Secteur  
475 de la Cohésion sociale;
- 476 - Une communication sera adressée à la population dans le journal « Vivre ici » sur le potentiel  
477 soutien financier de l'Etat de Fribourg pour des mesures liées à la biodiversité, à la plantation  
478 d'arbres, à la végétalisation de façades ou création d'étang;
- 479 - Depuis l'an passé, nous avons installé des bornes de recharges supplémentaires au Centre  
480 sportif du Lussy, au parking de co-voiturage et au Grand-Clos;
- 481 - Depuis 2022, 160 autorisations par voie d'annonce ont été délivrées pour les installations  
482 solaires;
- 483 - La journée d'information à la déchetterie concernant le PET et le plastique a été une réussite.  
484 Les Châteloises et Châtelois ont été très intéressés à la démarche, sont venus aux  
485 informations et se sont montrés très pro-actifs lors des échanges. Le bricolage de mangeoires  
486 par les enfants a été également un grand succès. Cette action fera également l'objet d'une  
487 communication dans « Vivre ici »;
- 488 - Pour terminer, je vous signale que, d'entente avec notre conseillère Cité de l'Energie, Mme  
489 Michelle Monti, le dossier du réaudit « Cité de l'Energie » sera déposé en avril 2025, avec  
490 décision très certainement en septembre 2025.

491 Je termine en réitérant mes remerciements aux membres de la Commission pour leur engagement,  
492 leur participation et leurs propositions et à M. Julien Syrvet qui consacre du temps à l'Energie,  
493 malgré un emploi du temps très chargé.

494 **La Présidente.** Je vous remercie M. R. Mesot. Ce rapport suscite-t-il des remarques ou des  
495 questions? Tel n'étant pas le cas, nous passons au rapport suivant.

## 496 D. Commission des bâtiments – Rapport de M. Daniel Maillard, Président;

497 **M. Daniel Maillard.** Voici les activités qui ont occupé la Commission des bâtiments en 2023.  
498 Comme les années précédentes et en raison des importants chantiers en cours, les membres de  
499 la Commission des bâtiments ont essentiellement été mis à contribution pour participer aux  
500 différentes commissions de bâtisse. Mon rapport va donc s'articuler autour de ces réalisations.

### 501 La Châteloise

502 Concernant la transformation de la Châteloise, 2023 aura vu le chantier se terminer. La  
503 Commission a été réunie une fois à la fin du printemps pour faire la visite finale des lieux et  
504 constater le renouveau de ce bâtiment qui s'est offert une sérieuse cure de jouvence. Les espaces  
505 sont agréables et le bâtiment s'intègre parfaitement et sans faire d'ombre à son illustre voisin. La  
506 mission est accomplie et les enfants peuvent prendre possession des lieux à l'occasion de la  
507 rentrée scolaire. Malgré un contexte de rénovation qui réserve toujours son lot de surprises, la  
508 Commission de bâtisse a été informée que le budget alloué au projet ne serait pas dépassé.

### 509 La Patinoire

510 Au début 2023, le gros œuvre était en bonne partie réalisé et les travaux spéciaux pour stabiliser  
511 le terrain à l'arrière avançaient bien. Afin de suivre au mieux ces travaux, la Commission de bâtisse  
512 s'est réunie à cinq reprises en 2023. Elle a été régulièrement informée de l'avancée des travaux et  
513 à effectuer divers choix de matériaux et de finition. Son avis a également été requis pour le choix  
514 du mobilier, afin que celui-ci s'harmonise au mieux au projet architectural. Le point d'orgue,





515 synonyme de fin du chantier, aura été la journée du 22 décembre, où malgré un froid mordant, la  
516 cérémonie d'inauguration aura été chaleureuse et conviviale. Chacun aura pu constater la qualité  
517 des locaux mis à disposition des utilisateurs de notre patinoire. Ce projet est donc terminé et ceci  
518 à la satisfaction de tous. Là aussi, le budget a été maîtrisé bien que les travaux spéciaux de  
519 stabilisation nous aient fait craindre le pire.

#### 520 **Centre sportif du Lussy**

521 Ce projet d'envergure aura nécessité de réunir la Commission de bâtisse à six reprises en 2023.  
522 A chaque fois, les membres ont visité le chantier et posé leurs questions à la Direction des travaux.  
523 Ils ont été régulièrement renseignés sur le suivi financier et le respect des budgets alloués. Ils ont  
524 également pu donner leurs avis lors de choix de matériaux, ainsi que du mobilier. La Commission  
525 de bâtisse a constaté que les délais étaient tenus et les coûts maîtrisés.  
526 A la fin de l'année 2023, la commission de bâtisse pour le Centre sportif du Lussy était la dernière  
527 encore en fonction. Les deux autres ont vu leur activité s'arrêter à la fin des chantiers.

528 Je remercie chaleureusement les membres de la Commission des bâtiments pour leur  
529 engagement. Ils ont en effet été particulièrement mis à contribution en 2023 avec un total de douze  
530 séances de Commissions de bâtisse. Ces réunions sont à chaque fois l'occasion pour les membres  
531 du Législatif de pouvoir suivre l'évolution du chantier et de donner leur avis sur des choix  
532 importants. Une présence régulière des Conseillers généraux y est donc essentielle.  
533 Merci également au Chef du Département technique ainsi qu'au Chef du Service des bâtiments  
534 pour leur présence et leur soutien pour le bon fonctionnement de cette Commission.

535 **La Présidente.** Je vous remercie M. D. Maillard. Ce rapport suscite-t-il des remarques ou des  
536 questions? Tel n'étant pas le cas, nous passons au rapport suivant.

#### 537 **E. Commission des sports– Rapport de M. Daniel Maillard, Président;**

538 **M. Daniel Maillard, Conseiller communal en charge des Sports.** Voici le rapport d'activité 2023  
539 de la Commission des sports. Durant l'année dernière, la Commission des sports s'est réunie à  
540 deux reprises. La première séance s'est déroulée sur le site du Lussy et avait essentiellement pour  
541 objectif la visite du chantier en cours. Les membres de la Commission ont alors pris connaissance  
542 de l'avancement du projet et découvert les infrastructures prochainement à disposition des sociétés  
543 sportives. La seconde partie de cette séance était consacrée à réfléchir aux deux inaugurations  
544 concernant des bâtiments à vocation sportive, à savoir la patinoire et le Centre sportif du Lussy.  
545 Des discussions ont eu lieu afin de concocter le meilleur programme pour ces manifestations et  
546 déterminer de quelle manière les sociétés occupant les lieux pouvaient être mises en avant lors de  
547 ces journées.

548 La seconde séance de la Commission a comme d'accoutumée eu lieu fin novembre et avait pour  
549 thème les soutiens aux sportifs individuels, ainsi qu'aux sociétés engagées dans la formation de la  
550 relève. Les membres de la Commission ont pu étudier les demandes de soutien adressées au  
551 Conseil communal durant l'année par des sportifs châtelois. Ils ont relevé la qualité des dossiers  
552 reçus et après discussion, huit sportifs ont bénéficié d'un soutien de 1000 francs chacun, afin de  
553 les aider à financer les montants importants inhérents à leur évolution vers l'élite. Dans le même  
554 sens, la Commission a étudié et validé les soutiens aux sociétés sportives qui s'engagent dans la  
555 formation des jeunes et ceci en fonction du nombre de juniors qu'elles comptent dans leurs rangs.  
556 Ce sont ainsi cinq sociétés qui ont reçu un soutien pour l'encadrement qu'elles offrent à près de  
557 300 enfants. En fin de séance, un nouveau point de situation a été fait sur l'organisation des  
558 cérémonies d'inauguration déjà évoquées précédemment.

559 Pour terminer, je me permets de rappeler que la Commission des sports a la particularité d'être  
560 composée à la fois de Conseillers généraux et de personnes hors Législatif, représentant des  
561 sociétés sportives châtelaises. Je tiens à remercier les membres de la Commission des sports pour  
562 leur participation active lors des séances, ainsi que pour l'intérêt qu'ils portent à la pratique du sport  
563 dans notre Commune. Merci également à Mme Florence Meyer qui assure le secrétariat de cette  
564 Commission.

565 **La Présidente.** Je remercie M. D. Maillard. Ce rapport suscite-t-il des remarques ou des questions?  
566 Tel n'étant pas le cas, nous passons au rapport suivant.

#### 567 **F. Commission Tourisme 4 saisons – Rapport de M. Alexandre Huwiler, Président;**

568 **M. Alexandre Huwiler.** La Commission a siégé à six reprises durant l'année écoulée. Le travail  
569 effectué durant cette année par la Commission était orienté sur le projet de signalétique. Par



570 groupes restreints, la Commission s'est retrouvée à cinq reprises pour effectuer des travaux en  
571 rapport avec le projet.

572 Notre première séance avait pour objectif de passer en revue le plan d'implantation de la  
573 signalétique, itinéraire par itinéraire, point par point, ainsi que de vérifier les différentes  
574 informations, à savoir l'orthographe, la durée indiquée ainsi que les informations sur la direction  
575 que devront prendre les utilisateurs.

576 Lors de notre deuxième rencontre, toujours sur le plan d'implantation, il s'agissait de passer en  
577 revue les différentes corrections et modifications apportées lors de la séance précédente. Nous  
578 avons ainsi acté la validation finale du projet.

579 Lors de notre troisième rencontre, la dernière en présence de Mme E. Gautier, de Expérientiel Sarl,  
580 entreprise mandatée, nous avons pu rencontrer M. A. Savoy qui allait prendre le relais. Pour la  
581 finalisation du projet, nous avons préparé une séance de communication avec les différents  
582 propriétaires concernés par cette signalétique. Une convention a été préparée afin que chacune et  
583 chacun des propriétaires puissent donner son accord pour l'implantation d'un élément sur sa  
584 propriété. Enfin, nous avons discuté d'éventuels projets futurs de la Commission.

585 Après cette séance, nous avons rencontré les propriétaires lors d'une soirée d'information en vue  
586 de la signature de la convention. S'ils n'étaient pas présents et sans refus de leur part, la convention  
587 était considérée comme acceptée. Dans les endroits pouvant poser des problèmes, une autre  
588 implantation a été trouvée afin d'éviter des pertes de temps et des discussions inutiles.

589 Après la séance d'information, un groupe de travail restreint s'est réuni à deux reprises dans le but  
590 de faire l'inventaire des réponses de propriétaires. Il a établi un échéancier des commandes et des  
591 travaux en vue de l'inauguration dont la date avait été fixée au 12 juin 2024. Deux points importants  
592 seront également traités, à savoir le parcours «d'Eglise en Chapelles» qui fera partie de la  
593 signalétique, avec des panneaux didactiques qui seront installés sur les bâtiments concernés. En  
594 réponse à la demande de la Commune de Remaufens, le chalet du Châh sera également  
595 mentionné sur notre signalétique. Pour terminer, le groupe a validé les commandes de matériels,  
596 supports directionnels, totems, panneaux et autocollants.

597 Ensuite, la Commission s'est réunie une quatrième fois. M. A. Savoy a présenté le budget issu des  
598 derniers devis. Toutes ces offres ont été validées. Nous avons passé en revue l'organisation des  
599 textes, des images, des plans et des QR-Codes sur les totems et panneaux. Pour terminer, un  
600 programme de l'inauguration a été établi.

601 Consécutivement à cette séance, un groupe de travail a planché sur la validation des bons à tirer  
602 des panneaux indicateurs, à savoir contrôler toutes les informations qui y prendront place,  
603 orthographe, pictogrammes et indications de direction, un travail conséquent. Un autre groupe s'est  
604 penché sur l'inauguration aux Dzotes, avec la répartition des tâches, stands, animation musicale,  
605 liste des invités.

606 Lors de sa cinquième réunion, la Commission a discuté de la mise à l'enquête des totems qui s'est  
607 avérée indispensable et allait ralentir la pose des éléments. Nous avons également passé en revue  
608 les bons à tirer des totems: un gros travail de correction et de validation. Pour l'inauguration, une  
609 liste des personnes à inviter est proposée à ce moment-là.

610 La sixième rencontre de Commission a traité de l'inauguration du 22 juin et du nouveau projet que  
611 l'on va développer aux Paccots.

612 L'inauguration de cette signalétique a eu lieu à la patinoire des Paccots. Malgré la météo incertaine,  
613 nous avons passé un agréable moment en musique. Un chêne a été planté pour l'occasion. Même  
614 si certains éléments doivent encore être installés, elle marque le début de la mise à disposition des  
615 utilisateurs. Nous avons pu tirer des enseignements de ce projet. Il n'est pas facile de communiquer  
616 avec un si grand nombre d'acteurs. Il faudrait donc, à l'avenir, un chef de projet qui fasse le lien  
617 entre tous. D'ailleurs, pour le prochain projet qui vous sera présenté ultérieurement, un chef sera  
618 désigné.

619 Nous allons maintenant attendre quelques mois, afin de collecter d'éventuelles erreurs et  
620 améliorations à apporter à cette signalétique via l'Office du tourisme. Au printemps prochain, nous  
621 ferons le point et corrigerons ce qui a lieu de l'être.

622 Je tiens maintenant à souligner l'immense travail effectué par nos services communaux pour le  
623 tourisme dans notre commune. Vous aurez certainement remarqué les différents travaux  
624 d'entretien et d'aménagement lors de vos randonnées à pied ou à VTT, notamment:

- 625 - La pose de passerelles pour les randonneuses et les randonneurs et de passages pour les
- 626 VTT à différents endroits de la commune;
- 627 - Les places de pique-nique, qui ont été rénovées ou ajoutées;
- 628 - Et surtout la pose de la signalétique, un immense travail fourni par le Service de la voirie sous
- 629 la direction de MM. F. Nicolet et C. Berthoud.



630 Je terminerai en adressant un tout grand merci à tous les membres de la Commission, à l'Office  
631 du tourisme, aux invités des différentes rencontres, ainsi qu'à notre secrétaire, Mme N. Defferrard  
632 Crausaz, pour son précieux travail.

633 **La Présidente.** Je vous remercie M. A. Huwiler. Ce rapport suscite-t-il des remarques ou des  
634 questions? Tel n'étant pas le cas, nous passons au rapport suivant.

### 635 **G. Commission Cohésion sociale– Rapport de M. Daniel Figini, Président;**

636 **M. Daniel Figini.** Depuis sa création en 2023, la Commission Cohésion sociale s'est rencontrée  
637 six fois.

638 Après une courte période de mise en place, elle a commencé à s'occuper de plusieurs projets, par  
639 exemple certains de ses membres ont participé à la création et à l'animation du stand communal  
640 du Comptoir, à la mise en œuvre de la première volée de la formation des Agents sympa dont je  
641 salue, moi aussi, la présence parmi le public certes mais aussi parmi vous, les Conseillers  
642 généraux.

643 Notre Commission mène aussi le projet pour la réalisation d'un *Repair café* en collaboration avec  
644 la Commission Energie et Environnement. Je pourrais vous apporter d'autres exemples de son  
645 activité mais je préfère en prendre un et entrer un peu plus dans le détail pour mieux expliquer  
646 comment cette Commission peut fonctionner.

647 A la demande d'un de ses membres, l'idée de faire participer notre Commune au projet cantonal  
648 FriTime a été soumise à la Commission. Ce projet consiste – la description est sommaire - en  
649 l'organisation de douze activités par année destinées aux enfants de la Commune. Ses membres  
650 ont décidé de proposer cette idée au Conseil communal, qui l'a, lui, acceptée. Un groupe de travail  
651 a donc été créé. Il est composé par des membres de la Commission, des parents et des  
652 enseignants. Aujourd'hui, la mise en place du programme de ces activités est en phase de  
653 finalisation.

654 A mes yeux, c'est un exemple très parlant de l'apport que cette Commission donne à la vie de  
655 notre Commune. Et comme ce n'est pas le seul, c'est avec plaisir que je saisis ici l'occasion de  
656 remercier ouvertement ses membres pour leurs contributions.

657 Je ne peux évidemment pas taire la dette que notre Commission a vis-à-vis de Marie Masset dont  
658 le travail de qualité et la motivation sont des intarissables sources de progression.

659 **La Présidente.** Je vous remercie M. D. Figini. Ce rapport suscite-t-il des remarques ou des  
660 questions? Tel n'étant pas le cas, je vous remercie.

661 Je tiens à remercier tous les membres des Commissions pour leur engagement et leurs Présidents  
662 pour leur communication sur le travail effectué.

## 663 **8. Divers.**

664 **La Présidente.** Nous allons passer aux réponses du Conseil communal sur les questions laissées en suspens.

### 665 **Réponses du Conseil communal aux questions en suspens**

666 - n°35 de Mme Adeline Pilloud, UDC-PAI, relative à l'aménagement de trottoirs à la Route de la Péralla  
667 et à la Route de Prautey;

668 **M. François Pilloud, Conseiller communal en charge des Travaux, routes, transports et**  
669 **Télécommunications.** Le Conseil communal a examiné avec attention votre demande relative à  
670 l'aménagement de trottoirs à la Route de la Péralla ainsi qu'à la Route de Prautey. Tout comme  
671 votre Groupe, le Conseil communal est sensible au fait d'assurer la sécurité piétonnière sur le  
672 territoire communal dans le respect des lois et règlements en vigueur.

673 Un montant sera donc inscrit au budget 2025 pour mener à bien une étude de faisabilité sur les  
674 deux tronçons concernés par votre demande. Cette étude permettra de savoir si la construction  
675 d'un trottoir est réalisable en tenant compte du contexte environnemental des deux zones  
676 concernées soit, par exemple, le «PAD sous le Bourg» pour le premier tronçon et l'implantation  
677 hors localité pour le second. Lorsque cette étude sera réalisée, nous vous en communiquerons les  
678 résultats ainsi que les décisions du Conseil communal. Nous vous remercions de votre attention et  
679 espérons avoir répondu à votre demande.

680 **La Présidente.** Merci M. F. Pilloud. Mme A. Pilloud, êtes-vous satisfaite de la réponse?

681 Mme Adeline Pilloud (UDC-PAI) se déclare satisfaite de la réponse.

682 *La Question n°35 est ainsi répondue.*



683 - n°36 de Mme Carine Meyer (UO+PS) relative à l'installation de feux au carrefour du Pont des Granges;

684 **M. François Pilloud, Conseiller communal en charge des Travaux, routes, transports et**  
685 **Télécommunications.** Le Conseil communal a pris bonne note de la question de votre groupe  
686 politique et souhaite y répondre de la façon suivante:

687 Le passage pour piétons du Pont des Granges a déjà suscité de nombreuses questions auxquelles  
688 nous avons répondu. Mais, une fois de plus, il convient de préciser, pour dissiper tous les doutes,  
689 que ce dernier respecte les normes de visibilité en vigueur et qu'il a été légalisé dans son  
690 implantation actuelle par le Service des ponts et chaussées (SPC).

691 Nous vous rappelons qu'une étude avait été effectuée par le bureau TRANSITEC, bureau  
692 spécialisé dans les problématiques de mobilité, en octobre 2022 afin de trouver une solution,  
693 conforme à la loi, à mettre en place pour traverser la route. Cinq variantes ont été proposées:

- 694 • Variante 1 – resserrement ponctuel de la chaussée;
- 695 • Variante 2 – déplacement du passage pour piétons;
- 696 • Variante 3 – installation d'une régulation lumineuse;
- 697 • Variante 4 – mise en œuvre d'une zone 30 km/heure;
- 698 • Variante 5 – changement / adaptation des barrières existantes.

699 La variante 1 était la seule qui respectait les normes en vigueur, en particulier les distances de  
700 visibilité, ainsi que les zones d'attente des piétons. Cette variante était également la moins  
701 onéreuse à mettre en œuvre.

702 Votre demande d'installation de feux de signalisation «à la demande» correspond à la variante 3  
703 de l'étude et est notée, dans le rapport final, comme la solution la moins favorable. Les arguments  
704 sont les suivants:

- 705 • Refoulement des files d'attente durant la phase de feu rouge pour les véhicules (environ 20-  
706 25 secondes, soit 40 à 50 mètres de queue au maximum, correspondant à la distance entre  
707 la traversée piétonne concernée et le giratoire des Bains);
- 708 • Coûts de mise en œuvre et d'exploitation de la mesure très onéreux et mise en œuvre  
709 compliquée à cet endroit;
- 710 • Gabarit du trottoir Nord restreint par l'installation d'un mât de signalisation pour feux;
- 711 • Intégration urbaine et paysagère peu esthétique.

712 De plus, il a été nécessaire d'installer deux poteaux « POLE CONE » avec bandes réfléchissantes  
713 noires et jaunes, côté Nord du trottoir, à des fins de sécurité et de protection des piétons qui  
714 cheminent sur l'accotement existant. Sans ces deux éléments, les véhicules pourraient utiliser cet  
715 espace pour forcer le croisement sur ce resserrement, aux normes de croisement voiture/voiture,  
716 aux détriments de la sécurité des piétons. Le rabaissement de la bordure à hauteur de chaussée  
717 permet un meilleur déplacement des personnes à mobilité réduite ainsi que des poussettes.

718 Nous vous remercions de votre attention et espérons avoir répondu à votre question.

719 **La Présidente.** Merci M. F. Pilloud. Mme C. Meyer, êtes-vous satisfaite de la réponse?

720 Mme Carine Meyer (UO+PS) prend note de la réponse.

721 *La Question n°36 est ainsi répondue.*

722 - n°38 de M. Hubert Demierre (UDC-PAI) à la billetterie des Cultur@iles et à l'instauration d'un tarif  
723 préférentiel pour les habitants de la commune ou du district;

724 **Mme Nicole Tille, Conseillère communale en charge de la Culture.** Le Conseil communal  
725 remercie M. H. Demierre de sa question, au nom du groupe UDC-PAI, relative à la billetterie des  
726 Cultur@iles et la proposition d'instaurer un tarif préférentiel pour la population de Châtel-St-Denis,  
727 voire du district. Voici sa réponse en deux points:

- 728 1. L'association les Cultur@iles est une association indépendante avec un Comité qui gère le  
729 budget et les comptes, ainsi qu'une assemblée générale qui les approuve ensuite. La Ville de  
730 Châtel-St-Denis soutient les Cultur@iles par un montant annuel de 100 000 francs depuis  
731 cette année. Quant aux huit autres Communes de la Veveyse, elles contribuent par un  
732 montant de 3 fr. 50 par habitant.

733 Comme indiqué plus haut, la gestion de cette association n'incombe pas à la Ville de Châtel-St-  
734 Denis.

- 735 2. Les Cultur@iles, en tant qu'association, a des membres. Pour la saison 2024-2025,  
736 l'association compte 31 membres individuels et 42 couples, soit un total de 115 personnes.  
737 Chaque membre a la possibilité de commander un billet par spectacle respectivement deux  
738 billets pour les couples, cela représente donc au maximum 115 billets par spectacle. Il est  
739 ainsi libre à chacune et à chacun d'y adhérer et de bénéficier ensuite des avantages offerts  
740 aux membres du Cultur@iles Club.





741 Le Conseil communal tient à respecter l'indépendance de cette association, tout en ayant des liens  
742 étroits tout au long de l'année, tant pour la réservation des salles que la logistique et la technique  
743 nécessaires au bon fonctionnement de leur saison culturelle.

744 **La Présidente.** Merci Mme N. Tille. M. H. Demierre, êtes-vous satisfait de la réponse?

745 **M. Hubert Demierre** souhaite s'en référer à son Groupe et se permettra de reposer une question cas  
746 échéant.

747 *La Question n°38 est ainsi répondue.*

748 - n°40 de M. Julien Berthoud (PLR) relative à la mise à disposition d'eau en bouteille pour les séances  
749 du Conseil général;

750 **M. Roland Mesot, Conseiller communal en charge de l'Energie.** Lors de sa dernière séance, la  
751 Commission Energie et Environnement a évoqué votre réflexion concernant la fourniture de  
752 gourdes à eau pour les membres du Conseil général. Les arguments avancés, notamment sur les  
753 aspects environnementaux et durables, ont été accueillis positivement.

754 Après discussion, la Commission Energie et Environnement a pris, à l'unanimité, la décision d'aller  
755 dans le sens de votre réflexion et a proposé d'offrir à chacun et à chacune d'entre vous une gourde  
756 estampillée du logo de la Commune, dans le même style que les carafes d'eau. Le Conseil  
757 communal a finalement décidé d'acheter 200 gourdes, et d'en offrir une également au personnel.  
758 Le coût est estimé entre huit et douze francs la pièce. Notre Service des finances a confirmé que  
759 le montant pouvait être prélevé du compte «Fourniture pour actions Cité de l'énergie  
760 7690.3101.00» Les gourdes seront personnelles; charge aux membres du Conseil général de les  
761 prendre lors des séances. Pour celles et ceux qui les oublieraient, la Commune mettra tout de  
762 même à disposition quelques verres et des carafes.

763 **La Présidente.** Je vous remercie M. R. Mesot. M. J. Berthoud, êtes-vous satisfait de la réponse  
764 donnée par le Conseil communal?

765 **M. Julien Berthoud (PLR).** Je suis très satisfait de la réponse et remercie le Conseil communal  
766 d'avoir pris la peine de la traiter dans le cadre de la Commission Energie et Environnement.

767 *La question n°40 est ainsi répondue.*

768 **La Présidente.** J'ouvre maintenant la discussion au plénum. Qui souhaite prendre la parole?

#### 769 **A. Nouvelle proposition**

770 - n°7 de Morgan Pires (UDC-PAI) demandant de modifier l'article 5 du Règlement sur le  
771 stationnement public en vue de rendre la première heure de parcage gratuite dans toutes les zones;

772 **M. Morgan Pires, UDC-PAI.** Ceci est une Proposition au nom du groupe UDC-PAI. De nombreux  
773 citoyens et commerçants nous ont approchés, afin de nous faire part de leur questionnement sur  
774 la réglementation en matière de parkings dans la commune. Après la récente votation sur le  
775 parking gratuit en Ville de Fribourg, nous avons été surpris de voir que la population, par le biais  
776 d'une initiative communale, avait pu modifier ce règlement alors qu'il nous a été indiqué à plusieurs  
777 reprises que, dans notre Commune, cela était de la compétence du Conseil communal.

778 Nous avons donc décidé de nous pencher sur la question et, en effet, cela est bien de la  
779 compétence du Conseil communal d'arrêter les tarifs selon le règlement sur le stationnement  
780 public en vigueur. Cependant, il est de la compétence du Conseil général d'adopter les règlements  
781 de portée générale, et ainsi de décider de leur contenu. Conscient que cette problématique n'est  
782 pas facile à gérer, le groupe UDC-PAI ne souhaite pas s'immiscer dans les tarifs en vigueur.  
783 Malgré tout, afin de répondre aux nombreuses questions et aux nombreuses demandes précitées,  
784 notre Groupe souhaite tout de même introduire la gratuité pour la première heure de parcage sur  
785 toutes les zones de notre ville. Ceci, afin d'avoir une uniformité sur les différents parkings ainsi  
786 qu'une équité de traitement pour tous les commerçants aux abords de ces derniers. C'est pour  
787 cela que le groupe UDC-PAI propose de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 du Règlement sur le  
788 stationnement public comme suit:

#### 789 **Article 5 Tarif al.1**

790 Le Conseil communal arrête le tarif effectif des taxes et des redevances dans les limites suivantes:

791 **a) (nouveau) La première heure de parcage dans les zones à redevance est gratuite.**

792 **b) anc. a) Inchangé.**

793 **c) ...**

794 Le reste de l'alinéa reste inchangé. Nous espérons que le Bureau et le Conseil communal  
795 statueront rapidement sur cette Proposition. En effet, si trop de temps devait être perdu sur ce





796 sujet, nous n'excluons pas la possibilité de lancer une initiative communale semblable à celle de  
797 la Ville de Fribourg. Cependant, cela ferait perdre du temps à notre administration et certainement  
798 un peu d'argent aussi. Au vu du récent plébiscite pour l'heure gratuite dans la capitale cantonale,  
799 il nous semble très probable qu'il en soit de même dans notre Chef-lieu.

800 *La décision quant à la transmission de cette proposition aura lieu lors d'une prochaine séance.*

## 801 **B. Nouvelles questions**

802 - n°41 de Mme Anouchka Dubrit (UO+PS) relative au tarif et à la signalisation de l'entrée du P+R  
803 (parking de covoiturage) en Bellière;

804 **Mme Anouchka Dubrit, UO+PS.** Après avoir entendu certains commentaires sur l'utilisation du  
805 parking de covoiturage situé à la Route de Vevey, en face de la Maison St-Joseph, nous nous  
806 permettons de relayer les questions suivantes:

807 Le tarif de 1 franc de l'heure est assez dissuasif, si on y reste plusieurs heures, car il est « calqué »  
808 sur les autres parkings de la Ville.

809 - Pourrait-on y pratiquer un forfait journalier de 4 à 5 francs, comme sur les hauts de Vevey  
810 ou ailleurs? Voire la gratuité pour les Châtelois, par exemple avec la carte que nous avons  
811 reçue pour le système GastroVert ou une autre?

812 Ce serait plus incitatif pour le covoiturage, afin de moins gaspiller et moins surcharger les routes.  
813 Autre point: ce parking est difficile d'accès, dans le sens que la première fois qu'on y vient, c'est  
814 mal indiqué depuis l'autoroute. En effet, on se retrouve devant une barrière dissuasive avec un  
815 pilier et son clavier de touches pour y faire un code. On peut croire facilement que c'est un parking  
816 privé. Il faut dépasser le parking pour en voir le panneau indicatif, seulement si l'on est bien attentif.

817 - Pourrait-on en améliorer la visibilité et l'accès?

818 Et enfin, sur le site de la Commune, nous pouvons lire qu'un système de vignettes sera mis en  
819 place.

820 - Duquel s'agit-il, et quand sera-t-il en vigueur, s'il a lieu d'être?

821 Nous aimerions par ailleurs, souligner l'effort qui a été fait, d'offrir une ou des places pour les  
822 personnes à mobilité réduite, ainsi que des bornes de recharge sur la plupart des parkings de notre  
823 Commune. Soyez-en remerciés.

824 *Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.*

825 - n°42 de M. Aurélien Lambert (UDC-PAI) relative à la raison de l'absence de règlement communal  
826 sur l'agriculture;

827 **M. Aurélien Lambert, UDC-PAI.** Pourquoi la Commune ne possède pas de Règlement sur  
828 l'agriculture?

829 *Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.*

830 **La Présidente.** La parole n'étant plus demandée, je vous souhaite d'ores et déjà un bel été!

831 Je vous donne rendez-vous le mercredi 9 octobre 2024, à 19.30 heures, dans cette même salle.

832 Je vous invite à traverser le hall pour vous rendre à notre apéritif dans la salle de l'Aigle et à  
833 sympathiser avec nos invités du jour !

834 Il est 20h52, je déclare la séance terminée.

835 *Applaudissements.*

836 La séance est levée à 20h52.

### **AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

La Présidente:

Ana Rita Domingues Afonso



La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

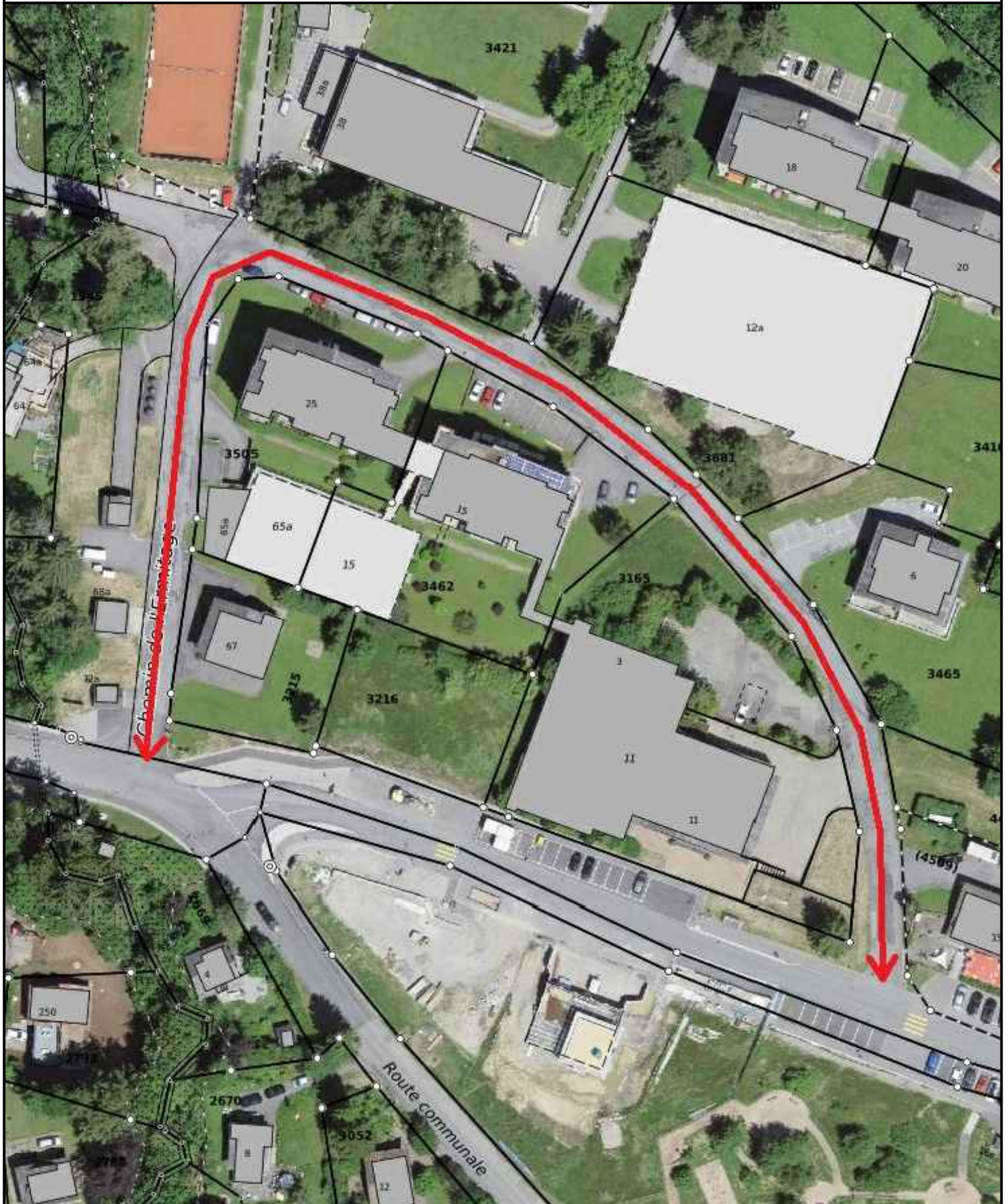
837 *Annexes: Plans*

# Chemin de l'Ermitage - Réfection de la chaussée

## Message n° 75a - Annexe 2 - Plan

STC / PkG / 08.05.2024

 Tronçon concerné





# Remplacement collecteurs d'eaux claires et pose d'un nouveau collecteur mesure PGEE 4.4 Message n°75b - Annexe 2 - Plan

STC - FP 07.05.2024

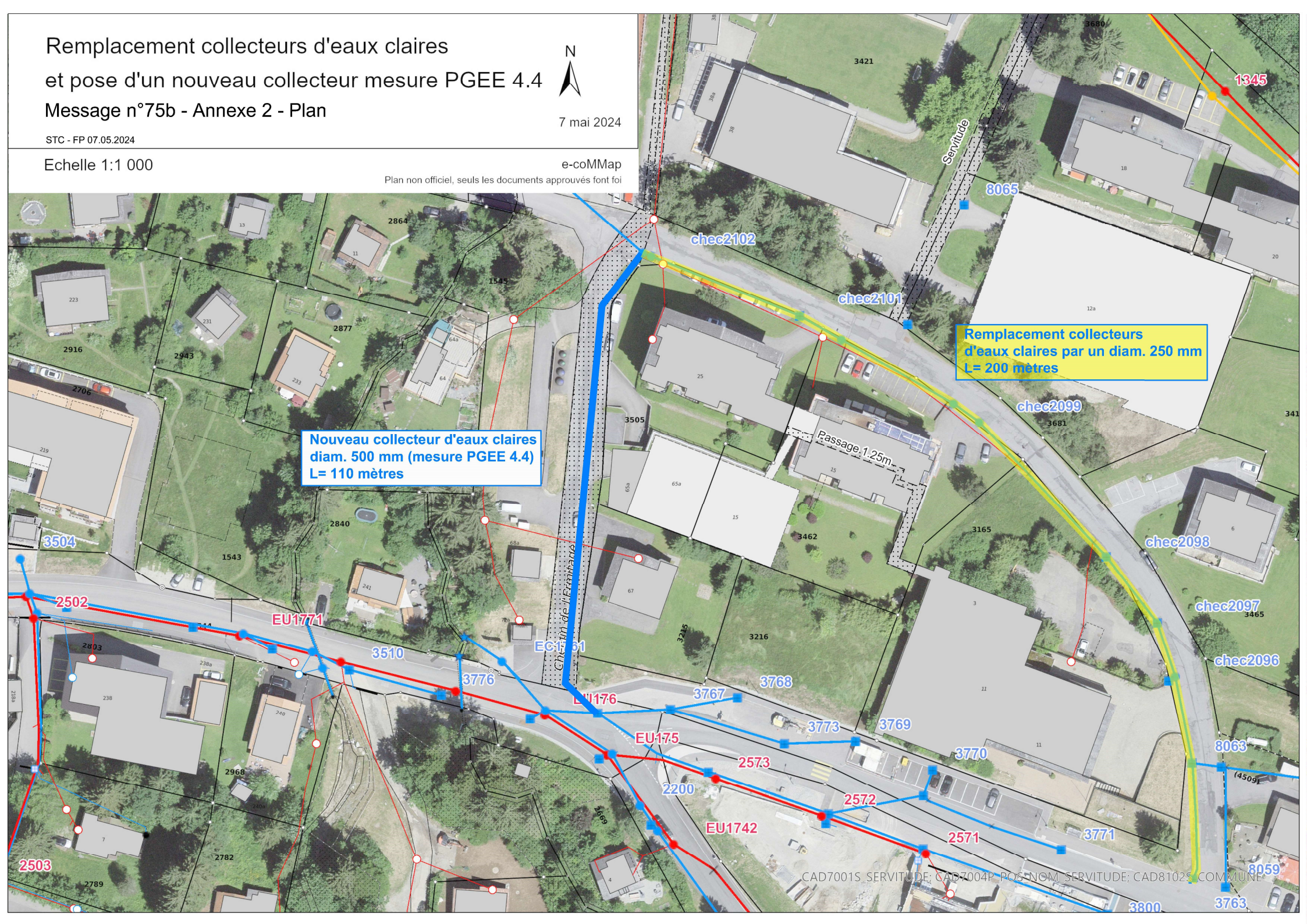
Echelle 1:1 000



7 mai 2024

e-coMMap

Plan non officiel, seuls les documents approuvés font foi



**Nouveau collecteur d'eaux claires  
diam. 500 mm (mesure PGEE 4.4)  
L= 110 mètres**

**Remplacement collecteurs  
d'eaux claires par un diam. 250 mm  
L= 200 mètres**



# Remplacement conduite d'eau potable

## Message n°75c - Annexe 2 - Plan

STC - FP 08.05.2024

Echelle 1:1 000



8 mai 2024

e-coMMap

Plan non officiel, seuls les documents approuvés font foi

**Remplacement conduite existante  
en fonte diam. 100 mm par une  
nouvelle conduite en PE DE 160 mm  
L= 320 mètres**



# Déplacement d'une conduite d'eau potable à la route des Vérollys Message n°76 - Annexe 2 - Plan



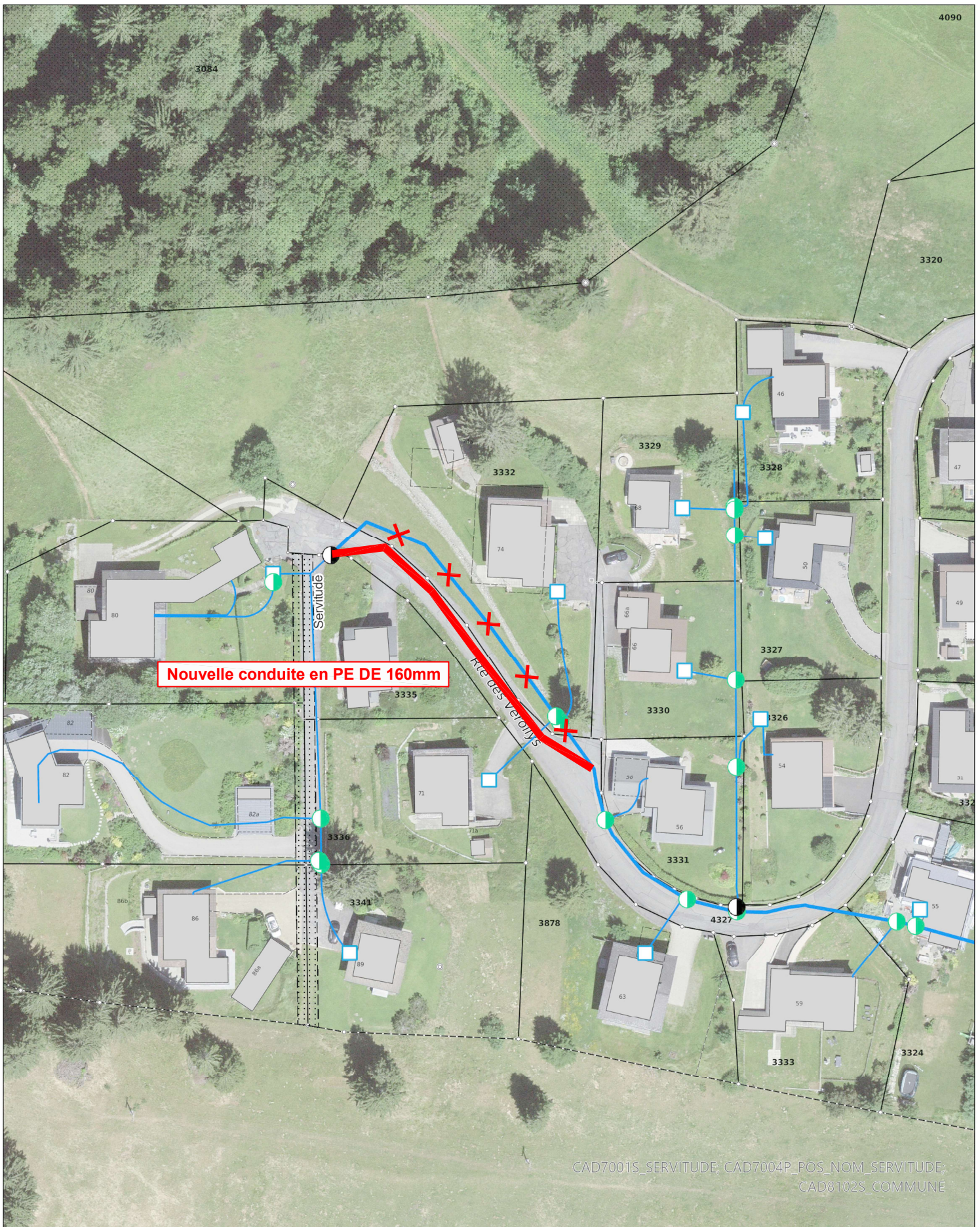
3 mai 2024

STC - FP 03.05.2024

Echelle 1:1 000

e-coMMap

Plan non officiel, seuls les documents approuvés font foi



CAD7001S\_SERVITUDE; CAD7004P\_POS\_NOM\_SERVITUDE;  
CAD8102S\_COMMUNE